

Commune de RUEIL LA GADELIERE

COMPTE RENDU Réunion du Conseil Municipal Du 23 janvier 2021 à 20h

L'an 2021, le 23 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de Rueil la Gadelière, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente afin de respecter les mesures sanitaires nécessaires contre la propagation du coronavirus, sous la présidence de POULET Françoise, Maire.

Présents : Mme POULET Françoise, Maire, Mmes : GUILLEMIN Sandra, HAUDRECHY Julie, ICORD Fabienne, TAPIN Virginie, MM : GODEFROY Jean-Louis, LESNIAK Ladislav, POULET Alain, RAIMBAUX Cédric, ROBATEL Loïc, ROLLAND Eric.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEBORGNE procuration à Mme HAUDRECHY ; M. SAUGERON à Mme GUILLEMIN ; Mme TRIBOY à M. GODEFROY.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents : 12

A été nommé secrétaire : Mme TAPIN

Approbation du PV de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Révision des tarifs municipaux

Mme le Maire rappelle les tarifs communaux actuels et précise que chaque année le Conseil doit se prononcer sur une éventuelle modification des tarifs communaux.

Les tarifs actuels sont :

- Pour la salle « Guy Naveau »
 - 200 € le week-end (habitants de la commune)
 - 300 € le week-end (personnes hors commune)
 - Caution salle : 500 €
 - Vaisselle et couverts 50 €
 - Couverts (sans vaisselle) 11 €
 - Forfait chauffage : 75 €
- Salle du lavoir
 - 135 € le week-end (habitants de la commune)
 - 200 € le week-end (personnes hors commune)
 - Caution salle : 300 €
 - Forfait chauffage : 75 €
 - Une caution « ménage » d'un montant de 70 €.
- Pour le cimetière : tarifs inchangés.
- Pour la cantine et la garderie : tarifs inchangés.
- Tarifs photocopies
 - Format A4 noir et blanc : 0,15 €
 - Format A4 couleur : 0,50 €
 - Format A3 noir et blanc : 0,50 €
 - Format A3 couleur : 0,80 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal confirment ces tarifs pour l'année 2021.

Vote : à l'unanimité.

Demandes de subvention d'associations extérieures :

- ASTTB Association sportive de tennis de table de Brezolles
- EMHV Ecole de musique et harmonie de Verneuil
- VERNEUIL BMX
- AFSEP Association française des sclérosés en plaques

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal répondent négativement aux 4 demandes.

Vote : à l'unanimité.

Consultations sur les projets d'éoliennes : délibération de principe

La presse locale a publié un projet de parc éolien (TOTAL Cadran) concernant 8 communes du Perche eurélien dont Rueil.

Madame le Maire précise qu'elle n'a pas été contactée par cette société. Les maires des autres communes sont dans le même cas.

Madame le Maire consulte chaque conseiller et tous sont opposés à ce projet.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent un avis négatif.

Vote : à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la DETR 2021

Mme le Maire rappelle qu'il est prévu des travaux pour la réalisation de 4 terrains de pétanque pour un montant maximum de 10 085 euros HT.

Mme le Maire précise que la commune peut être subventionnée à hauteur de 20% du prix HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité Mme le Maire à demander une subvention au titre de la DETR 2021 tel que voté le 27 novembre 2020.

Demande de subvention au titre du FDI

Mme le Maire rappelle qu'il est prévu des travaux pour la réalisation de 4 terrains de pétanque pour un montant maximum de 10 085 euros HT.

Mme le Maire précise que la commune peut être subventionnée à hauteur de 30% du prix HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité Mme le Maire à demander une subvention au titre du FDI 2021 tel que voté le 27 novembre 2020.

Demande de subvention au titre du FDI 2021 : travaux de voirie

Mme le Maire rappelle qu'il est prévu de réaliser les travaux de voirie pour un montant maximum de 31000 euros HT tel que voté le 27 novembre 2020.

Mme le Maire précise que la commune peut être subventionnée à hauteur de 30% du prix HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité Mme le Maire à demander une subvention au titre du FDI 221 pour les travaux de voirie.

Informations et questions diverses

- Le service du SPANC prévoit un contrôle payant de toutes les installations sur la commune.
- Vaccination COVID plusieurs centres sont ouverts : Dreux, Chartres, Châteaudun, Nogent le Rotrou et La Loupe. Madame le Maire a questionné la Préfecture pour connaître les possibilités de transport pour nos concitoyens, une réponse devrait être

apportée la semaine prochaine.

- Mesdames Triboit et Haudrechy travaille sur un plan de fleurissement.
- En ce qui concerne « la maison Julien sans maître » en état de ruine, le tribunal administratif a été saisi et un expert sera nommé prochainement.
- Début du PLU : le service de l'Agglo de Dreux est chargé du dossier. Mme le Maire propose un groupe de pilotage constitué des adjoints et de 2 conseillers municipaux.
- Mme ICORD demande s'il est possible d'installer un éclairage pour l'abris-bus.

Fin de séance : 21H 45.